

ROLE ET MISSIONS DE L'APEL

Rappels essentiels

1. La mission de l'Apel



L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (Apel) :

- représente tous les parents d'élèves auprès de la communauté éducative (chef d'établissement, OGEC, enseignants) ;
- soutient le projet éducatif de l'établissement dans un esprit de collaboration et de bienveillance ;
- contribue à l'animation et la vie de l'école, au service des enfants ;
- favorise le dialogue et la confiance entre les familles et les équipes éducatives.
- agit toujours dans le respect du projet de l'enseignement catholique, du chef d'établissement et des autres structures partenaires (OGEC, tutelles, Apel départementale et académique).

2. La posture attendue des membres du bureau et du CA



Être membre d'une Apel, c'est :

- adopter une attitude bienveillante et respectueuse, même dans la divergence d'opinions ;
- préserver la confidentialité de ce qui est partagé en réunion ou au sujet des familles ;
- se montrer attentif à l'unité du groupe et éviter les propos qui divisent ou blessent ;
- écouter, coopérer et rechercher le consensus ;
- avoir une parole constructive, mesurée et responsable, en cohérence avec les valeurs éducatives portées par l'établissement.

➡ *Chaque membre représente l'ensemble des parents, non un groupe ou une opinion personnelle.*

3. L'état d'esprit à cultiver



« Nous sommes au service, non du pouvoir. »

- Servir : s'impliquer pour le bien commun et le bien des enfants, non pour des intérêts personnels.
- Respecter : chacun dans sa fonction (chef d'établissement, OGEC, enseignants, parents).
- Collaborer : dans la confiance, l'écoute et la transparence.
- Apaiser : favoriser le climat de paix, de dialogue et d'unité.

➡ *Chaque mot, chaque attitude doit contribuer à apaiser, construire et rassembler.*

4. En cas de difficultés



Quand des tensions apparaissent, il est important :

- d'en parler calmement au sein du bureau. Les différends se règlent en interne, dans le respect et la confidentialité ;
- de ne pas personnaliser les désaccords ;
- de se souvenir que chacun agit bénévolement, au service d'une mission commune.

➡ *En cas de difficulté persistante, le chef d'établissement ou l'Apel départementale peut être sollicité pour accompagner la régulation.*

L'Apel est une communauté d'engagement et de confiance.

Chacun y porte la responsabilité d'un climat serein, respectueux et tourné vers l'intérêt des enfants et des familles.